

Tu peux emprunter

- **des livres à histoires :**

Albums pour les bébés et les tout-petits, livres illustrés pour les plus grands, romans pour tout âge (de 4 à 14 ans) et contes.

- **des livres documentaires :**

Que tu trouveras rangés selon dix grands thèmes :

- 000 Généralités
- 100 Penser et imaginer
- 200 Religions
- 300 Vivre ensemble
- 400 Parler
- 500 Observer la nature
- 600 Soigner et fabriquer
- 700 Créer et s'amuser
- 800 Lire des histoires
- 900 Histoire et géographie

- **des bandes dessinées**

- **des revues**

- **des cédéroms**



BIBLIOTHEQUE DE BUCHERES

1 rue de la Mairie
10800 BUCHÈRES

Tél : 03.25.80.68.52

E-mail: biblio.bucheres@wanadoo.fr

Heures d'ouverture

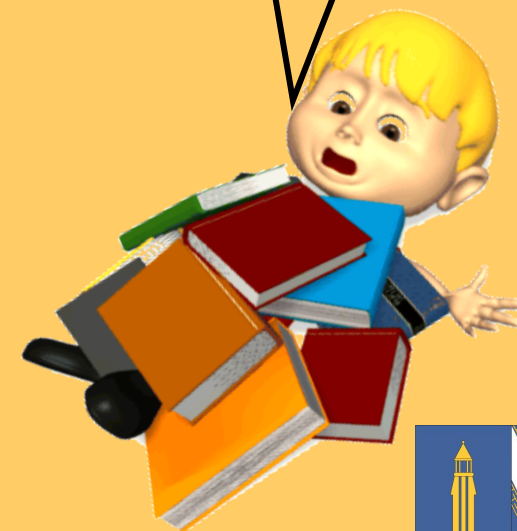
Lundi : 16h15 – 18h30
Mercredi : 14h – 18h30
Samedi : 9h00 – 12h00

LE GUIDE DU
LECTEUR
JEUNESSE... !!!

HUUUM !
Intéressant...



C'est sûr, à la
biblio' de
Buchères, y'a
du choix !!!



ACCUEIL

Sans être inscrit, tu peux venir à la bibliothèque pour regarder ou lire des livres.

L'équipe de la bibliothèque est à ta disposition pour te renseigner et te conseiller.

INSCRIPTION

Tu dois t'inscrire pour pouvoir emprunter des documents à la bibliothèque

Cette inscription est GRATUITE et valable un an.

Mais il faut l'autorisation signée d'un de tes Parents.

PRÊT

Tu peux emprunter pour une durée de 3 semaines : 5 documents.

Tu as la possibilité de réserver jusqu'à deux documents prêtés à d'autres usagers.

Et si tu ne trouves pas ce que tu veux, n'hésite pas à nous le dire. Nous le demanderons pour toi à notre partenaire, la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Aube.



IMPORTANT

En t'inscrivant, tu t'engages à :

- ☞ respecter les documents que tu empruntes.
- ☞ les remplacer en cas de perte ou détérioration.
- ☞ les rendre dans les délais prévus (en cas de retard, tu recevras une lettre de rappel.)



CONSULTATION SUR PLACE

- des dictionnaires
- des encyclopédies
- Internet

PÉNALITÉS DE RETARD

Pour tous les documents :

- 1ère relance à 1 mois de retard = gratuite
- 2ème relance à 2 mois de retard = suspension du prêt pendant 1 mois
- 3 mois de retard = remboursement du document

